



Question juridique : réintégration de nationalité française

Par Visiteur

Mon pere etait un ancien combattant de france de 1931 a 1946 et a accompli son service militaire sous le drapeau francais de 1928 a 1930 et qui est né francais en 1906 en algerie.j en ai son attestation de services militaires et dans l attestation une observation indiquant la periode de guerre(appelé et rengagé)plus il etait élevé à la distinctionde 1^oclasse le 16/10/42,caporale le 01/01/44. mort francais en 1957 alors je suis sa fille né en 1952 en algerie où je vis actuellement.ma question c est je peux reintegrer ma nationalité française.merci de me reponde

Par Visiteur

Bonjour Madame,

ma question c est je peux réintégrer ma nationalité française

Malheureusement non et ce pour deux raisons.

Tout d'abord vous n'avez pas conservé ou acquis avec la France des liens manifestes d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial.

Ensuite, seuls les conjoints survivants des personnes qui ont effectivement accompli des services militaires dans une unité de l'armée française ou combattu dans les armées françaises ou alliées en temps de guerre peuvent demander cette réintégration.

Cordialement